POLITIOUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 7 février. - Selon leur coutume, les journaux vont très-vite dans l'affaire d'Alger. Depuis qu'ils savent qu'on s'occupe d'une expédition, ils ont déjà nommé les généraux, fait les fonds de 'armement, réuni les vaisseaux, abordé les points de débarquement, peu s'en faut qu'ils n'aient fini leur siège avant qu'aucune question ait encore été décidée au conseil du roi. (Gazette.)

- MM. Martignac et Roy ont publié dans le Moniteur de ce matin, une note en réponse à certains bruits qui les associaient à une intrigue dont l'objet était de composer dans l'intérêt du vote du budjet un ministère temporaire, qui après la sessicn aurait rendu le portefeuille aux ministres actuels éliminés pour un instant.

- Nos fonds restent stationnaires. Le 4 p. % sest encore fait aujourd'hoi à 102 80, le 4 172 à 107 50, le 3 de 84 55 à 80, et le 5 de 109 75 à 85; le 3 p. % est resté, après la bourse, à 84 75 demandé. La rente de Naples a pris faveur vers la clôture; elle s'est élevée à 93 45; mais la hausse est surtout sensible sur les fonds d'Espagne. Les sortès, si long-temps stationnaires, se sont élevés 15, et ont fini à 14 1/2.

-Plusieurs personnes ne trouvant pas dans les décrets de S. M. C. sur la caisse d'amortissement oute la clarté désirable, sont allés demander à M. Aguado ce qu'était devenu le complément des 2 millions de piastres fortes de rentes, sur lesquels une somme de 136 millions de francs a été seulement négociée. Elles avaient cru entrevoir que les intérêts de la totalité de la somme étaient compris dans le budget. On assure que M. Aguado a réponda qu'il avait traité avec le gouvernement espaguol des 64 millions restant, qu'il les avait en porleseuille, qu'il ne les émettrait qu'après en avoir donné avis. Les questionneurs n'ont pas trouvé cette réponse fort rassurante. La hausse immodérée des effets espagnols commence à faire onvrir les

yeur aux spéculateurs. (Le Tems.) - Au moment où le parlement anglais vient d'ouvrir sa session, il n'est pas sans importance de rappeler de quels élémens se compose la chambre elective de cette législation.

40 Comtés anglais envoient au parlement 80 dép. 25 Grandes villes. 50 172 Petites villes et bourgs (dont 167

envoient deux députés, et 5	se	ule	_	
ment nn)				3.39
Toris de mer.				16
- ourversues				6
12 Comtés du pays de Galles. 12 Villes du pays de Galles. 30 Comtés				
L'Irlande	10	10		100
				-

Total. 638 dép. On écrit de Rome (21 janvier) que l'hiver a été constamment pluvieux, et que deux fois il est tombé de la neige accompagnée d'éclairs et de tonnerre; la première neige a couvert le terrain pendant 4 à 5 jours, chose inouie depuis 30 ans. Lord Cochrane se trouve à Rome.

Le bruit court en Italie que la peste est à

Pise. On dit qu'elle y a été apportée par une famile russe qui venait de Turquie. On prétend que deux personne en ont été déjà les victimes. (Const.) On écrit de Mayence : « Le bruit court dans celle ville que Coblentz sera déclaré port franc. On parle aussi d'autres changemens importans qui pourraient être introduits dans la navigation du

sion de cette navigation est depuis long-temps absent. On assure qu'il est à Cologne, où se font des négociations importantes relativement au même objet. Le temps nons apprendra ce qui en est.

- Le curé de Lunel, petite ville près de Nîmes, s'est renda chez le ministre protestant pour l'engager à faire une quête en commun pour les pauvres des deux communions; cette proposition a été accueillie avec reconnaissance. Tonte la ville a été touchée de cet accord généreux, et la quête a été

s-abondante. (Gazette des Cultes.)

– M. Carême, qui vient d'être autorisé à ouvrir une chaire de chimie culinaire, à Amiens, est un des plus illustres cuisiniers de France ; il s'est fait une grande réputation par ses talens et ses ouvrages, son cours est public et gratuit. M. de Montbel avait long-temps refusé cette permission.

- Il existe en ce moment dans la commune de Morteaux (département du Calvados), un enfant agé de trois aus, pour qui la nature s'est un peu écartée des voies ordinaires; il a vingr-trois doigts, six à chaque main , six à un pied et cinq à l'autre; ils ne sont point palmés mais bien détachés. Le sixième doigt des mains, c'est-à-dire celui qui est extraordinaire, est placé entre l'annulaire et le doigt auriculaire ; il ne présente rien de particulier dans sa longueur, ni dans le nombre de ses phalanges. Le nerf fléchisseur de l'index d'une main agit pen.

Les parens de cet enfant n'ont pu , par tendresse, se décider à lui faire amputer les deux doigts qu'il a de trop aux mains.

On compte en Chine 1560 temples' dédiés à Confucius. Les offrandes que l'on y porte, au printemps et en antomne, donnent lieu à une consommation de 27,000 porcs, 2800 daims et 27,000 lapins; plus, 27,000 pièces d'étosses de soie

- Un ingénieur suisse, M. Oppikafer, à Berne a inventé une machine qui rend de grands services dans les travaux du cadastre; par son emploi on peut, dit-on, se passer des calculs si difficiles de la contenance superficielle des figures. L'inventeur offre à saire connaître sa machine ainsi que les principes sur lesquels elle est fondée.

- Il n'est bruit à Sarragosse que d'une aventure terrible qui semble tenir du roman. Un médecin italien, assez peu discret, racontait, en présence de plusieurs officiers, qu'il avait traité, des suites d'une fausse couche, une jeune femme qui, pour n'être pas connue, gardait soignensement un voile durant ses visites. Elle ne lui avait donné la préférence que parce qu'il était étranger, et qu'il devait partir très-prochainement. Il la sonpçonnait d'être la femme d'un militaire, an costume d'un portrait d'homme qu'elle avait en bracelet, et dont il fit la description. Trois jours après, un des officiers témoins du récit du médecin, entre chez lui sans se faire annoncer, jette à ses pieds un bracelet et un bras , lui demande s'il les reconnaît , et , sans attendre sa réponse , lui brûle la cervelle. Il est inutile de dire que c'était le mari.

- Un jenne mousse s'est exposé, le 4 février. à traverser le bassin du roi, au Havre, sur la surface duquel la glace était à peine formée. L'officier de port préposé à la surveillance de ce bassin, lui a inutilement donné l'ordre de revenir vers le quai d'où il était parti. « Comment voulez-vous que je revienne? lui répondit cet enfant avec le plus grand sang-froid, la glace sur laquelle j'ai déjà passé s'est rompue derrière moi. J'anrai plutôt fait en continuant ; » et c'est ce qu'il n'a pas

manqué de faire. pourraient être introduits dans la navigation du jourd'hui considéré comme ne devant plus revenis: l'importance qu'ont prise depuis quelque temps des personnages po-

litiques qui nous avaient précédemment donné la mesure de leur portée, a commencé à ébranler chez moi cette opinion; mais hier, j'ai été voir les chiens savans de la galerie de l'E-chiquier, et j'en suis revena convaincu que M. Farima pouvait dire sans aucun charlatanisme :

Que l'on m'amène un ane, un ane renforcé, Je le rendrai maître passé, Et veux qu'il porte la soutane.

Pour prendre très convenablement la parole en public, Bian co et Fids ont certamement moins de chemin à faire qu'il n'enont fait pour s'élever de leur état primitif de simples chiens au degré de savoir et de connaissance du monde où nous les voyons ; bien différens en cela d'une foule de savans dont on nous fait l'éloge à l'académie , la seule manière de les louer , c'est de raconter simplement ce qu'ils font.

Les vingt-quatre lettres de l'Alphabet sont étalées sur un tapis: Fido, sur son coussin, et dans l'attitude de la réfléxion la plus profonde : habitué au langage doux et sonore de l'Italie, il n'entend qu'à demi un idiome dont la clarté fait sont le mérite; mais quelque mot qu'on lui dicte en Italien, il en choisit les lettres et les écrit avec la plus grande exactitude. Ce n'est pas tout; on distribue aux spectateurs un programme sur lequel cinquante mots, correspondans à autant de numéros, sont écrits chacun en six langues, en français, en italien, en latin, en anglais, en allemand et en grec; vous désignez un mot par son chiffre et par la langue dans laquelle vous voulez qu'il soit écrit, Fido ne se trompe pas. Combien de temps nous faudrait-il, à nous qui faisons les docteurs, pour ranger ainsi, dans un ordre invariable, trois cents mots de langue diverses dans les cases de notre mémoire?

Les chiffres succèdent aux lettres, et Bianco entre en Les vingt-quatre lettres de l'Alphabet sont étalées sur un ta-

Les chiffres succèdent aux lettres, et Bianco entre en scène : on lui a présenté dix-neuf nombres tirés au sort par les assistans, sans que son maître les vit : le chien en a fait l'addition avec autant de célérité et de précision qu'on pourrait en désirer dans un référendaire à la cour des comptes : la somme était de 667 : il a fait la division avec tout autant d'exactitude. Ce jeune savant est français, et n'a pas plus de vingt mois; Fido lui est, dit on, fort sapérieur comme methérations passible de vingt mois; passible de vingt mois; l'accident de la contra de la co mathématicien; mais il a cinq ans. Tous deux copient les écrits qu'on leur présentent, connaissent les couleurs, la va-leur des pièces de monnaie; dix personnes tirent dix cartes, les leur montrent, mélent le jeu; on le répand à terre, ils distinguent et rapportent à chacun la carte qu'il a tirée, et si on leur en demande plus qu'il n'y en avait, ils distinguent fort bien la supercherie.

Fido et Bianco connaissent toutes les sinesses de l'écarté, Fido et Bianco connaissent toutes les finesses de l'écarté, et n'en abusent pas, car ils ne voient point le jen des personnes dont ils ont l'honneur de faire la partie, et jouent les cartes sur la table, non pas à la facon de M. de Villèle, mais dans toute la rigueur du mot. J'ai vu Fido faire deux parties avec autant de méthode que le joueur le plus consommé. Son adversaire a voulu l'éprouver par une tricherie, Fido s'est arrêté et n'a consenti à reprendre le jeu que le reque la faute a été rénarée. que lorsque la faute a été réparée.

Voilà une partie de ce que j'ai vu faire à Bianco et à Fidos et l'on m'a dit que je n'avais eu qu'un échantillon de leur savoir. Ce graud exemple de la perfectibilité des chiens fait faire de profondes réflexions sur la perfectibilité humaine. Si j'avais un traitement de conseiller de l'université, ou comme M. Jouffroy, M. Laromiguière et M. Cousin, le talent d'analyser les opérations de l'entendement, j'irais certainement étudier par quel enchainement d'absenuations, par quel enchainement d'absenuations. nalyser les opérations de l'entendement, prais certainement étudier par quel enchaînement d'observations, par quel développement d'idées M. Farina fait entrer des combinaisons si variées dans la tête d'un chien, comment M. Maitin donne de la douceur au lion et à la hyène. On tirerait probablement de ces investigations quel ques inductions fort envieuses sur les procédés à suivre dans l'éducation des enfans, et pentê-tre même dans celle des hommes. (Le Temps.)

- La mode des montres plates, à la ceinture des femmes, est revenue. Quelques dames, qui portent des bijoux en argent, ont adopté la montre du même métal ; il s'en fait de très-élégantes. En fait de bijonx nouveaux, on a beaucoup remarqué une grande chaîne gothique retenant uns Agnus-Dei brodé en perles fines sur un petit livre en or, formant cassolettre. Plusieurs dames ont essayé de se montrer à la promenade avec un masque de velours pour se garantir la figure contre le froid. Cette mode, renouvelée du temps de la Fronde, aura peine à se généraliser. Ces masques portaient alors le nom de loups. Les hommes peavent bien consentir à se couvrir jusqu'aux yeux, avec les cunforts et les bonnets de toutes dénominations ; mais que nos dames, déjà enveloppées dans les plis d'un manteau à long collet, se couvrent le visage, ce serait faire abnégation de toute coquetterie, et la soin de la santé ne va pas jusque là.

PAYS-BAS.

Liege, LE 12 Feveren.

MM. de Potter, Coché-Mommens et Vanders tracten sont enfermés dans des cachots séparés, et soumis au plus rigoureux secret : ni parens, ni amis, ni serviteurs ne peuvent les voir ou les aborder; les portes de la prison sont inexorables et les captifs sont abandonnés à la discrétion des geoliers.

L'instruction, dit-on, se poursuit avec activité; le secret ne sera levé que lorsqu'elle sera

Le bruit s'est répanda hier à Bruxelles que l'on avait saisi tous les papiers et les livres de M. de Potter : bien qu'aucun acte de rigueur ne nous paraisse invraisemblable, nous avons quelque peine à croire cette nouvelle.

L'indignation qu'excitent ces nouvelles poursuites est universelle : les uns qui ne voyent que l'absurdité de l'accusation, haussent les épaules; ceux qui songent à notre magistrature amovible et au caractère de M. Van Maanen, frémissent.

Notre collaborateur a obtenu la permission d'écrire à M. de Potter; mais les lettres doivent être remises ouvertes à M. le procureur-général, et ne peuvent contenir rien qui soit relatif aux poursuitos actuelles ou aux affaires politiques.

On s'attend à une visite de la police dans les bureaux du Courrier et du Belge pour chercher les ramifications du vaste complot organisé par M. de (Belge.)

- Voici en quels termes on dénonçait la lettre de M. de Potter dans le National du 4

« M. de Potter qui est dévoré de la monomanie du bruit, et qui à toute force veut devenir un homme fameux, en désespoir de cause d'atteindre jamais la taille indispensable pour devenir un homme célèbre, M. de Potter, disons-nous, vient d'adres-ser au Courrier des Pays-Bas et au Belge sous la forme de lettre et à propos d'une souscription prétendue nationale, une telle série d'extravagances que nous croyons devoir en suspendre l'examen dé taillé par respect pour la justice, et parce qu'il nous serable impossible que cette pièce vraiment curieuse, ne fixe l'attention des tribunaux. Si du reste, il pouvait en être autrement, nous nous réservons alors d'examiner les doctrines subversives mises en avant par l'honorable prisonnier, à moins toutefois que nous apprenions que la faculté s'est emparée de lui, car sa nouvelle lettre aux joornaux nous semble ne pouvoir échapper à l'action judiciaire qu'en se réfugiant derrière un certificat d'insanité.

-Le Pilote d'Anvers, contient une lettre sur le projet de souscription patriotique, et il ajoute a Nous pouvons assurer que les personnes les plus distinguées et les plus recommandables seront à la tête de l'association patriotique et que toutes les mesures seront prises pour la fonder sur les meilleu-

res bases. »

- Voici quelques nouveaux extraits de la lettre

pastorale de Mgr. l'évêque de Liége :

» Au reste, si nous révendiquons à l'église catholique ses droits essentiels, qu'elle ne tient que de Dieu, et qu'il doit lui être libre d'exercer dans toute leur plénitude, nous serons aussi les premiers à nous élever avec force contre les nouvelles doctrines qui osent attaquer la puissance tempo-relle dans ses bases ou dans ses attributions Nous ne mêlerons jamais notre voix à ces clameurs insensées qui font naître l'autorité du roi comme du sein de l'anarchie, pour la dégrader ensuite et l'asservir au gré des passions de la multitude. « C'est de Dieu, dit l'apôtre, que vient toute puissance, il n'y en a pas d'établies qui ne le soient par lui. Aussi, c'est résister à l'ordre de Dieu que de résister à une puissance, et lui résister, c'est s'attirer sa propre condamnation. Non, ajoute-til, ce n'est pas en vain que le souverain porte l'épée: car il est le ministre de Dieu, chargé de sa vengeance contre les malfaiteurs. Regardez donc comme un devoir rigoureux de lui être soumis non pas seulement par crainte, mais aussi en conscience. Le prince des apôtres ne s'explique pas en termes moins énergiques : « Soyez soumis, dit-il, pour Dieu, à tout phomme constitué en dignité, d'abord au roi, comme à la première autorité, puis à ses officiers, comme étant ses envoyés. »

» Les théories obscures sur l'origine de l'autorité royale, qu'on débite aujourd'hui avec tant d'ostentation , paliront toujours devant ces oracles clairs des livres saints, et c'est à ceux-ci que tout vrai catholique doit s'en tenir. Oui,
toujours et en tout temps il dira ce que disait Tertullien au
mement cependant où l'église était en butte aux plus injustes persécutions des empereurs romains. Si un chrétien p'est l'ennemi de personne, comment le serait-il de l'empereur? Tout chrétien croit que l'empereur est établi de Dicu, et c'est pour cela qu'il l'aime, qu'il le respecte, qu'il l'honore, et qu'il lui souhaite, ainsi qu'? l'empire, une durée éternelle. Ainsi nous rendons à l'empereur le seud oulte qui nous soit permis et qui convienne; c'est d'honorer en lui le lieutenant de Dieu, l'homme qui tient de Dieu tout ce qu'il est un houve enfin, mais qui ent de Dieu tout ce qu'il est, un homme enfin , mais qui ne voit au dessus de lui

» Nous désirons, N. T. C. F., qu'avec ces principes se propagent de plus en plus parmi vous l'amour de l'ordre , la sou mission aux lois , le respect envers la majesté royale , l'obéissance à son autorité et je ne sais quel esprit de modération et de sagesse qui sait, dans des temps difficiles, coneilier avec dignité et calme ce que l'on doit à Dieu avec ce que l'on doit au roi, et ce que l'on se doit à soi-même. Fuyez tont ce qui pourrait fomenter un esprit de haine et d'animosité contre le pouvoir ou ses agens, et sous prétente de conserver intactes que ques parties du corps social; que l'on croira menacées, rompre le lien qui unit toutes les parties entre elles, et entraîner la dissolution du corps tout entier. « Le Seigneur n'est pas dans le trouble » cara in committee. pas dans le trouble »: non in commotione Dominus. Ministre d'un Dieu de paix, nous ne craindrions même pas, dans des temps calamiteux, dont la justice et l'amour pour ses peuples de notre bon roi et de son auguste et l'amour pour ses peuples de notre bon roi et de son auguste dynastie ont rendu le retour impossible, de vous exhorter à vaincre par vos souffrances, plutôt qu'en sacrifiant le trésor de la paix et de la tranquillité publique, les yeux toujours fixés sur vos devauciers, vos pères dans la foi, ces premiers chrétiens outragés, calomniés, foulés indignement aux nieds, et injustement condamnés. niés, foulés indignement aux pieds, et injustement condamnés à mort, dont Tertullien vient de nous retracer les sentimens

" Tel est notre langage, N. T. C. F., parce que tels sont nos procres sentimens, profondément gravés dans notre cœur et justifiés par des principes immuables. La religion est à nos yeux, autant l'ennemie de l'anarchie qui s'attaque au pouvoir et renverse les lois, que de la tyrannie qui op-prime les consciences. Mais si pour comhattre la première, elle prêche, elle commande l'obéissance aux puissances éta-blies, pour combattre la seconde, elle lui oppose une résis-tance que la vertu rend calme et pacifique, et que la fois rend invincible. Un homme religieux est toujours soumises mais il n'est invais servile. Et ce pareles de raismais il n'est jamais servile. Et ces paroles de paix, ce n'est pas nous seulement qui les adressons à nos chères ouailles; nous avons la ferme confiance que tout notre respectable clergé nous aidera à les inculquer aux riches comme aux clergé nous aidera à les inculquer aux riches comme aux pauvres, aux grands comme aux petits. Loin de nous la pensée de vous entretenir ici, N. T. C. F., d'objets étrangers à notre ministère. Engagé au service de Dieu, comme le dit le grand apôtre, nous tâcherons toujours de nous appliquer à nous mêmes l'avis qu'il donnait à l'évêque d'Ephèse: a Qu'aucun de ceux qui s'enrôlent dans la milie sainte ne s'embarrasse dans les affaires séculières. Mai oscrions-nous faire remarquer ici à nos dignes compagnon d'armes, ainsi que le même Saint-Paul appelait encore se collaborateurs, que tout annonce aujourd'hui à l'église, dans notre belle patrie, une paix profonde et assise sur des bases stables et solides. Que n'a pas fait notre magnanime souverain pour obtenir cet henreux résultat? pour obtenir cet henreux résultat?

- Le conseil de l'académie royale d'Anvers porte à la connaissance du public que cette année aura lieu le concours pour le grand prix, auquel est atlaché une pension de 1200 slorins, avec jouissance pendant quatre années de séjour en Italie.

Ce prix est affecté spécialement cette année à la

sculpture.

On n'admettra que les personnes nées dans le royaume, ou de parens sujets belges et ayant fréquenté pendant la dernière année les leçons dans une des académies ou écoles des Pays. Bas.

Le Journal d'Anvers , en insérant l'avis publié à ce sujet par le conseil académique en hollandais seulement, fait remarquer que cet avis s'adresse à tous les élèves du royaume et qu'il est écrit dans une langue qui n'est point comprise dans plusieurs de nos provinces. C'est donc, dit-il avec raison, une publicité dérisoire, et ce fait montre assez l'urgence de tolérer pour les actes publics l'usage de la langue française.

On écrit d'Anvers, 10 février : « Un événement déplorable vient d'avoir lieu en cette ville. Hier au soir, M. Louis Bonhoulle, receveur du timbre extraordinaire, s'est donné la mort par suspension; on ignore les motifs de ce malheur qu'on attribue à une malade mentale. »

- L'audition des témoins dans l'affaire Zinzerling est terminée : les débats sont remis à lundi ; ils auront lieu en français.

- On écrit de La Haye qu'à la suite des conférences de S. Exc. le ministre des finances avec la section centrale, le gouvernement a consenti à quelques modifications au projet de loi relatif au tarif des droits d'entrée et de sortie.

On assure que d'après les observations des sections, quelques changemens ont été faits au projet de code de procédure criminelle.

- Le nombre des brevets accordés par le roi pendant l'année qui vient de s'écouler, est très-considérable et s'élève à 107, ce qui prouve une grande activité dans les arts et l'industrie chez nous.

Nous avons remarqué avec plaisir que tous brevets ayant pour objets des inventions qui pan sent devoir être utiles à nos fabriques, n'ont accordés que sous des conditions qui assurent tous les habitans du royaume le droit d'obtenir suite communication de ces inventions et la faculti d'en faire un libre usage, moyennant le paieme d'une rétribution modérée et juste aux brevele

L'inventeur trouve dans cette rétribution la ris compense méritée de ses travaux et de ses peines l'industrie s'enrichit tout de suite da fruit de m travaux, et. de la concurrence qui s'établit, naisent presque toujours de toutes parts d'heuren perfectionnemens à l'invention primitime. Enlin le consommateur y trouve aussi ses avantages ence que, par suite de cette même concurrence, il ob. tient les produits de l'invention plus perfectionne

et à meilleur compte. (Journal de la Belgique)
— Les assises de la Flandre-Orientale, pour le premier trimestre de la présente année, s'ouvriront, le 22 de ce mois, à Gand, sous la président de M. le conseiller de Kersmacker.

- Le 4 de ce mois, on a trouvé, dans la commone de Martensliede, le nomme Pierre Joseph Groeninck, âgé de 36 ans, mort dans sa caval y avait allumé quelques charbons de bois pour preserver de la gelée sa récolte de pommes de tens, et y était resté , pour entretenir le feu , mais le sommeil l'ayant surpris, il a été asphyxié.

- Lors d'ane réunion qui ent lieu le 10 den mois chez le gouverneur du Hainaut, Mm. le Macar conçut et exécuta l'heureuse idée d'une collecte en favent des indigens; accompagnée de l. Tahon de la Motte, notre boargmestre, elle parvint à recueillir en moins d'un quart d'heure une somme de six cent et deux francs qui furent immédiatement déposés entre les mains de MM. la

maitres des pauvres. (Observateur du Hainaul)
— M.M. Hope et Co, d'Amsterdam, ont requ par un courrier expédié par M. Aguado, bauquit de S. M. C. à Paris, copie du décret daté de Ma drid le 6 janvier, portant que : « Les document et obligations de la dette légitime et reconnue, " Hollande, seront échangés et convertis en inscriptions de rente perpétuelle à 5 % du royauns d'Espagne, valeur pour valeur ou capital pour d' pital, d'après l'échelle de deux florins et demi pour une piastre forte d'Espagne, ende ins le term déterminé de six mois, à dater dudit décret.

» Que les inscriptions à émettre pour les doct mens originaires seront entièrement conformes! celles qui sont en circulation à Paris, et les m méros seront en rapport avec celles-ci, sans 80 cune distinction sinon que l'intérêt en sera pays à Amsterdam, aiusi que le centième pour l'amor

» Que la jouissance de l'intérêt des obligations converties, ou des inscriptions qui seront émise en remplacement datera du 1er janvier 1830.

» Que les intérêts arriérés de ladite dette ju qu'au 31 décembre 1829, seront capitalisés et égl lement convertis en inscriptions de rentes perper tuelles ; mais que le cours de change du flore courant de Hollande, sera de sept réaux de velosiet que l'intérêt de cette conversion ne commences à courir qu'à dater du 10r janvier 1831.

La foire annuelle d'Ypres commencera le

mars prochain.

Le 1er de ce mois , une solennité très-raft mais fort triste, a eu lieu à Ooyen, près de trecht, les funérailles d'une mère ensevelie and ses trois enfans. La mère qui , le 24 janvier était accouchée de ces trois enfans, est morte 29, et les trois enfans sont morts successivement

les 30 et 31 da même mois. - M. le docteur Brethau Parrant a envoye l'Académie des sciences de Paris un mémoire une machine destinée à préserver de la philim pulmonaire les ouvriers qui travaillent aux piene à fusil et qui périssent presque tous à la fleur l'age, victimes de cette maladie.

- A l'occasion des projets de la France conti Alger, le Constitutionnel rappelle quelques fail

historiques :

" Les Hollandais proposèrent en 1663, une ligh pour substituer des colonies d'Européens aux gol vernemens Africains établis sur le littoral de

Méditerranée : cette proposition faite à l'Angle-terre, à la France et à l'Espagne, ne fut suivie d'aucune résolution. Des expéditions et des bombardemens isolés ont, depuis plus de trois siècles, montré les difficultés et le danger de ces attaques. " Charles-Quint réunit à Majorque 70 galères , 200 gros vaisseaux et 100 plus petits; ces vaisreaux portant 6,000 fantassins Espagnols , 5,000 Italiens, 8,000 Allemands, 2,000 hommes de cavalerie et 3,000 volontaires, la plupart vieux soldats, mit à la voile le 15 octobre 1541 et parut le 20 devant Alger, après une navigation péril-leuse de cinq jours. Hassan n'avait à opposer qu'une garnison de 800 Janissaires et de 5 à 6,000 Maures, moitié naturels et moitié réfugiés de Grenade. Les obstacles que le pays oppose au transport et aux mouvemens de l'artifferie pour traverser les sables et monter les hauteurs qui bordent le rirage, les nuits hamides et le défaut d'abris, les tempêtes qui vinrent assaillir les troupes de siège el jeler à la côte une partie de celles qui se trouvaient sur les vaisseaux, la bravoure d'Hassan et de ses Arabes forcèrent l'armée chrétienne à se rembarquer au bout de sept jours, laissant sur la plage les débris de 15 galères et de 150 bâtimens de transport, 8,000 hommes noyés et un nombre au moins égal morts de faim, de fatigue on tombés sous les coups des soldats mahométans. L'expédition espagnole faite au mois de juin 1775 sons la conduite du contre amiral Castejon et du général O'Relly, était composée de 6 vaisseaux de ligue, de 14 frégates, de 24 galiotes à bombes et autres bâtimens de guerre portant 22,000 hommes d'infanterie et 1,100 de cavalerie. Après une traversée de vingt-quatre heures , qui fut heureuse , l'expédition arriva sur les côtes d'Alger , mais le débarquement éprouva de grandes difficultés; malgré les efforts des Espagnols et plusieurs tentatives meurtrières pour s'avancer dans les terres, il fallut songerà la retraite; elle se fit dans le plus grand détordre ; la cavalerie , effrayée par un troupeau de chameaux lancés contre elle par les Arabes, s'était selée sur l'infanterie, Les Espaguols eurent 600 hommes tués, et laissèrent sur le rivage 1,800 hommes

» De tous les bombardemens d'Alger , les plus célèbres sont ceux effectués par Duquesne, qui n'obfint qu'ane satisfaction momentance, et celui exéouté par lord Exmouth en 1816. Malgré le terrible effet du feu des vaisseaux sur le port , beaucoup plus que sur la ville, si le dey, ne se laissant pas intimider par les menaces des habitans, eût différé pendant vingt-quatre heures d'entrer en négociations, l'escadre anglaise, dont i vaisseau à 3 Ponts, 1 de 74, 1 frégate de 60, et 2 de 44 canons, avaient été extrêmement maltraités par le seu des batteries basses du port, qui sont casematées, aurait été obligée de se retirer sans avoir obtenu d'autre avantage que celui de détruire la petite marine des Algériens. «

- Le Tems publie les observations suivantes sur

l'explosion des machines à vapeur :

» Nous avons parlé dernièrement des soupapes de Papin, et des inconvéniens attachés à leur emploi. lest un autre moyen de prévenir l'explosion de la chandière, c'est de pratiquer dans ses parois des onvertures plus ou moins larges qu'on bouche avec des plaques de métal fusible, préparées de manière i ce qu'elles fondent à la température qu'on ne

teut pas que la vapeur dépasse.

" En France, une ordonnance les rend obligatoires aussi bien que les soupapes de Papin. Mais leur emploi offre un incouvenient grave et tout à fait inévitable. Aussitôt que la plaque fusible a disparu, loule la vapeur s'échappe par l'ouverture qu'elle sermait. Le temps de la remplacer, de remplir de nouveau la chaudière et de la chauffer pourrait être assez long. Or, pendant ce temps, une absence subile de la force motrice amènerait les plus fâthen accidens, surtout dans la navigation. Les Ques fusibles n'atteignent donc pas encore le but désné, non plus que les lames minces, qui sont de même construction, mais qui se brisent au lieu de se fondre comme les premières, lorsque la vapeur a atteint un degré de force dangereux. o Il reste un quatrieme moyen, qui paraît méri-ter la préférence. C'est l'emploi du tube manométrique qui a, sur tous les autres moyens, l'immense avantage de donner à chaque instant ovec sertitude

machine. C'est ce moyen que conseille et recommande M. Arago.

» Mais il est une triste vérité, c'est que les soupapes utiles ne peuvent dans tous les cas prévenir les explosions. On a même remarqué qu'une explosion suivait ordinairement l'ouverture des soupapes, et ce fait peut s'expliquer ainsi : Lorsque la soupape s'élève, une prompte fuite de vapeur s'opère. L'eau déchargée du poids qui la pressait, d'élance en écume dans toute la capacité de la chaudière ; mais alors l'eau projetée par gouttes dans un gaz presqu'incandescent, se transforme subitement en une vapeur très-élastique, et la production nouvelle de la vapeur surpassant la quantité de celle qui s'échappe par le vide de la soupape, les parois de la chaudière doivent se déchirer.

all résulte donc de tout cela que nous ne possédous encore que des moyens bien faibles de prévenir les explosions, et qui se réduisent aux préceptes suivans : empêcher , par toutes les précautions possibles, qu'aucune partie de la chaudière ne devienne jamais rouge, par exemple, en ayant soin que jamais la flamme ne l'enveloppe entièrement et puissent toucher des parties qui ne sont point en contact avec l'eau intérieure; surveiller les moyens d'alimentation pour connaître tonjours où se trouve le niveau d'eau. Et si . malgré tous ces soins , les parois venaient à rougir, éviter d'ouvrir brusquement les soupapes, et étoindre le feu aussi rapidement que possible.

» On voit donc que ce n'est qu'avec une attention sontenue et éclairée qu'on parviendra à éviter les accidents, et que les machines sont loin, comme on le croit encore, de n'exiger aucun soin, par cela seul qu'elles marchent d'elle-mêmes. »

ACCUSATION CAPITALE CONTRE M. DE POTTER.

Le ministère ne se lasse pas. Chaque jour de nouvelles vengeances, de nouvelles fureurs, mais chaque jour aussi un pas de plus vers sa ruine. L'énergie est imposée à tous les officiers de l'ordre judiciaire , la terreur organisée dans tous les rangs administratifs. On étouffe l'enseignement universitaire. On poursuit les pétitionnaires de menaces, de recherches inquisitoriales, de destitutions. Et, pour que plus rien ne comprime cette explosion de despotisme, pour que le silence de la presse cache au pays et à l'étranger tant d'odicuses pratiques , voici qu'on retombe sur les écrivains patriotes, dès long-temps objets préférés de colère et de haine. Et, chose inouie depuis l'ère nouvelle du régime constitutionnel, rigueur sans exemple sous le despotisme impérial, c'est le bannissement, c'est la mort qu'on invoque cette fois contre un délit de la presse ; car , après s'être montré, tour à tour , lâche, flatteur, perfide, violent, il ne restait plus qu'à devenir cruel, et l'on n'a pas reculé devant cette terrible extrémité.

Mais qui prendra-t-on pour première victime? De tant de citoyens soulevés contre un système de jour en jour plus odieux, qui portera la peine de son opposition? Celui qui déjà a payé de quinze mois de captivité un premier élan de patriotisme, qui, du fond de sa prison, continue de poursuivre de ses vœux, de hâter par ses écrits le bonheor et l'affranchissement de son pays. Une captivité longne et injustement prolongée ne pouvait rien sur lni. Il faut essayer d'un moyen plus violent. Il faut le bannissement, la mort. C'est la réalisation des affreux reves de hagne du National, demandant un jour la saignée du prisonnier, un autre jour la destruction du parti constitutionnel qui réclame M. de Potter pour un de ses plus honorables soutiens.

Quel est donc ce crime capital ? De quel terrible complot marche-t-il le chef? Quelle formidable intrigue dirige-t-il à travers les barreaux de sa prison? Hélas, si l'indignation n'était au fond de l'âme,

on rirait de le dire :

M de Potter lit dans les journaux un projet de souscription nationale en faveur des députés sonctionnaires injustement destitués. . Notre but, disent les auteurs du projet, est de défendre nos droits et nos libertés contre les empiétemens du pouvoir, et le moyen proposé, ajoutent-ils, est conforme à l'esprit de tous les gouvernemens constitutionnels. . Cette idée sourit à l'imagination du fequestre; au barreau, partont où il y a des lumières prisonnier. Il s'en empare, et rédige un projet res, de la fortune et de libres consciences. Ch. Regul. plus développé : il propose d'indemniser non seuplus développé : il propose d'indemniser non seu-lement les fonctionnaires, mais tous les citoyens du matin, zéro, à 2 heures, 2 1/2 degrés au dessus de zéros

le degré d'intensité que la vapeur a aequis dans la | qui opposeront une résistance légale. Il veut que les souscripteurs forment une grande association, où chacun s'engage à opposer cette résistance légale là où elle est possible, et de laquelle soient ex-clusivement tirés les citoyens n'amés aux fonctions électives.

> Voilà tout le plan , ou si l'on veut , l'utopie de l'honorable citoyen, et de peur qu'on ne se méprenne sur l'intention, ou que de zélés adversaires ne la dénaturent, il termine par la décla-

ration suivante :

« Les affaires de tous se traitent maintenant en public et, pour ainsi dire, sur les toits : aussi les associations ou confédérations patriotiques, bien différentes des conspirations ténébreuses et secrètes d'autrefois, penvent-elles s'organiser et n agir sans danger pour l'état, dont même elles ne se proposent que le plus grand avantage, en à invoquant pour elles-mêmes la protection des · lois, auxquelles elles prêchent en toutes circonsn tances et avant tout la soumission et le respect. n

Eh bien! ce simple projet, ces quelques lignes, où l'on recommande les associations, parce qu'elles penvent aujourd'hui s'organiser et agir sans danger pour l'état, où l'on prêche en toutes circonstances et avant tout le respect et la soumission aux lois, la voilà, grâce au zèle énergique du parquet de Bruxelles, transformée en un crime d'état puni de mort, en un attentat ou complot dont le but serait, soit de détruire ou de changer le gouvernement, ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter directement les citoyens ou habitans à s'armer contre l'autorité royals (articles 87 et 102 du code pénal).

Mais l'auteur du complot n'est pas M. de Potter: à lui n'en appartient pas l'idée mère. Tout au plus est-il un des citoyens directement excités. Ce sont les auteurs du projet de souscription nationale qu'il fallait poursuivre ; c'étaient , même avant eux, les membres de ces associations constitutionnelles toutes organisées depuis un an. Car tout ce que M. de Potter propose de plus important, elles l'ont fait ou projeté. Mais on a senti que trop de coups à la fois sersient à frapper. S'en prendre à un seul homme était plus facile et plus prudent; mais double raison de frapper fort quand cet homme est M. de Potter dont l'inflexible patriotisme, la popularité, le talent, crient depuis longtemps vengeance. Le Courrier des Pays-Bas e aussi d'anciens ressentimens à payer. Son éditenr est mis au secret comme complice. L'éditeur du Belge qui, jadis aussi a eu ses persécutions, partage le même sort. Car, aux termes de l'art. 80 . Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux conspirateurs. »

Mais n'y a-t-il pas injustice, indifférence coupable, à horner là les arrestations? La plupart des journaux belges ont servi d'écho et d'instrument à la grande conspiration de M. de Potter. Pourquoi leurs éditeurs ne sont ils pas au secret? Ne craint on pas les progrès du complot, à Liége, à Gand , à Maestricht , à Namur , à Anvers , à Tournay, à Mous, à Verviers? Officiers du parquet songez au message du 11! Vos collègues de Bruxelles auront-ils toujours sur vous l'honneur des premiers coups? N'êtes-vous pas tenu, sous peine même de destitution , de montrer une attitude mâle dans les circonstances critiques où nous sommes. Et quelle circonstance plus critique qu'une conspiration flagrante qui ne vise à rien moins qu'au renversement de l'état. Allez , ne/craignez rien , il n'y aura, vous vous en doutez, point d'échafands dressés, point de bannissemens nombreux. Mais vous remplirez les vues de votre chef, en portant la terrent dans les masses et vous aurez fait assez sa vous empêchez que les résistances légales ne s'organisent, que les courages des citoyens ne s'affermissent en s'associant, que l'union ne continue à faire leur force. Mais hatez vous. Car le complot a déjà de profondes racines. Depuis long-temps tout ce que le pays compte d'hommes éclairés ei indépendans comploient contre le ministère. Les conspirateurs sont à la 2º chambre, aux étatsprovincianx, dans les régences, dans les administrations communales, dans les collèges électoranx, dans les classes commerçantes; à l'ordre

Nuissances: 1 garçon, 6 filles.

Mariages 8 savoir; entre: Martin Delleur, tisserand, rue Roture, et Marie-Odile Bonnet, même rue. — Gaspar Meunier, journalier, demeurant à Grivegnée, et Marie-Josephe Ruthers, faubourg d'Amerecur. — Jean-Francis Bertrand, menuisier, faubourg d'Amerecur. faubourg d'Amercœur, et Barbe Demoulin, rue Pont des Arches. — Jacques-Bernard Destois, journalier, rue des Ré-coleis, et Marie-Catherine Talbot, rue Beauregard. — Henri-Lacob, Balta. Joseph Baltus : tisserand, rue aux Remparts, et Marie-Jeanne Simonis, rue Petite-Bêche. — Beauduin-Joseph Bustin, garcon brasseur, rue des Récolets, et Elisabeth Josephe Bronkar, rue St.-Hubert, veuve de Jean-François Fraiture. — Guillaume-Joseph Michel, tisserand, rue Terre en Bêche, et Anne-Maria Baunilez, rue Entre deux Ponts — Lambert, Anne-Marie Réquilez, rue Entre deux Ponts. — Lambert-Henri Dubois, cordonnier, faubourg Ste. Marguerite, veuf de Marie-Catherine Leroy, et Marie-Françoise Desalme, rue Granda Blaba

Décès 3 garçons, † fille, 5 hommes, 4 femmes; savoir: Henri Deganhy, àgé de 85 ans, cultivateur, rue Boutelicou, veuf de Jeanne Delcrenier. — Guillaume Defrenne, àgé de 84 ans, pêcheur, faubg. St. Léonard, veuf de Marie-Françoise Gavage. — Martin Pietteur, àgé de 74 ans, journalier, faubourg Ste. Marguerite, veuf de Ida Jamin. — Henri-Joseph Delgoffe, àgé de 65 ans, rentier, rue St. Jean, veuf de Marie-Lambertine Desaive, et époux de Marie-Hélène Arnold. — François Henrard, àgé de 43 ans, marchand, rue d'Avroy, - François Henrard, âgé de 43 ans, marchand, rue d'Avroy François Henrard, âgé de 43 ans, marchand, rue d'Avroy, époux de Marie-Marguerite-Lambertine Norelt. — Marie-Josephe Burlen, âgée de 91 ans, rue Pierreuse. — Marie-Elisabeth-Catherine Lefebvre, âgée de 81 ans, rue Porte St. Léonard, veuve de Jean Smitz. — Anne Joseph Warnant, âgée de 57 ans, tricoteuse, rue Petite-Bêche, veuve de Melchior Delfosse, et épouse de Michel Simon. — Barbe-Josephe Vitot, âgée de 55 ans, rue dos Croisiers.

Du 11. - Naissances 2 garc., 5 filles.

Mariages 4, savoir; entre: Barthelemi-Laurent-Joseph-Jules-Gaucet, employé aux taxes municipales, rue Pont Maghin, et Marie-Dieudonnée Dehousse, rue Thier à Liége. — Lam-Bert Arnold Pirghaye, cultivateur, rue Thier à Liège, et Ma-rie Dieudonnée Libert, même rue. — Antoine Hubert-Joseph Lelotte, typographe, faubourg d'Amercœur, et Adelaïde-Catherine Haudry, même faubourg. — Pierre-Joseph Cuvelier, employé au bureau central de bienfaisance, demeurant rue de la Magdelaïne, et Marie-Élisabeth-Charlotte-Joseph Delheid, rue St.-Hubert.

Dêcès 3 filles, 4 homme, 4 femme, savoir : Jean André Gorbusier, agé de 25 ans, lattier, rue Pécheurue, époux de Marie Ledent. — Jeanne Sainte Dengis, agée de 87 ans, négociante, rue Chaussée des Prés, veuve de Henri Joseph

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VIN de cru à 16 et à 25 cents la bouteille, Hors-Château. nº 459, derrière la Fontaine St.-Jean.

La SOCIÈTÉ CHARBONNIÈRE de la Petite-Foxhalle à HERSTAL, exploite une couche dont le charbon vant celui d'Oupée, qui est si recherché, elle VFND à fls. 5-56 P.-B. le TOMBEREAU pris à la houillère, et rendus à domicile. à Liége tous frais payés à fls. 7-80.

On cherche un QUARTIER composé de deux ou trois chambres bien aérées, non meublées ni même décorées. S'adresser rue d'Amay, u° 642.

On désire LOUER un JARDIN avec maisonnette aux environs de Hors-Château, faubourg Vivegnis, ou St-Leonard. S'adresser derrière St-Thomas , nº 345

On DEMANDE un ÉLÈVE en PHARMACIE. S'adresser nº 4136, Outre-Meuse, où l'on dira pour qui c'est. 866

La VENTE des PROPRIÉTÉS de feu Jean-Lambert Grégoire, situés en la PREALLE, commune de Herstal, qui devait avoir lieu le 15 janvier dernier, est définitivement FIXEE au 22 mois courant, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire COURARD, à ce commis par jugement du tribunal civil de Liége, en date du 16 septembre 1829.

A LOUER dès-à-présent, au ci-devant couvent des Carmes, rue Hors-Château, deux CAVES, l'une contenant 23 aunes de longueur sur 7 de largeur, et l'autre contenant 47 112 aunes de longueur sur 8 112 aunes de largeur, au bout de laquelle il y a des loges pour 8 à 10 mille bouteilles. S'adresser à M. DUCHESNE, rue devant St.-Thomas, nº 257.

Lundi et mardi , ter et 2 mars 1830, à 11 heures précises du matin, les enfans Bourgeois, propriétaires, feront VENDRE à la ferme du Temple à LOMPREZ, commune de Couthuin, 20 chevaux et poulains; 26 bêtes à cornes; 24 porcs; 3 chariots; tombereau; charrues; herses; rouleaux; diable volant et autres attirails de labour; chaudière en cuivre et autres accessoires de brasserie; MEUBLES meublans, rien excepté ni réservé.

Le premier jour on vendra les chevaux, bêtes à cornes

et attirails de labour.

Et le 2me., les porcs et meubles, etc.
Cette vente aura lieu à CREDIT, par le ministère du notaire LOUMAYE.

SOCIETE GRETRY. Le CONCERT anniversaire de la Naissance aura lieu samedi 13 février.

NB. Le concierge a les ordres les plus sévères pour n'admet-tre personne sans billet d'entrée.

PROVINCE DE LIEGE.

Réadjudication de barrière. - Le 24 février courant, à onze heures du matin, à l'hôtel des états à Liége, il sera procédé, par devant M. le conseiller d'état, gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, et de M. l'inspecteur provincial de l'enregistre-ment, à la réadjudication de la barrière n° 2 de Montegnée, établie sur la route provinciale de Bierset, pour un ferme d'une année, prenant cours au 1er avril prochain, et finis-

sant au 31 mars 1831. Cette réadjudication aura lieu aux enchères et à l'extinc-

Le calier des charges, d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel des états, aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, à ceux de MM. les commissaires de district et à tous les bureaux de barrières.

A Liége, le 40 février 1830.

() Lundi 45 février 1830, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire DELVAUX, VENDRA quatre à cinq NACELLES de vernes; argent comptant.

A LOUER de suite, une grande et commode MAISON avec un vaste jardin, située sur la place St. Lambert, à HERSTAL S'adresser au nº 4, à Coronmeuse, ou au nº 1409, sur la Batte, à Liége.

VENTE définitive ensuite de surenchères.

Le 18 février, à 9 heures du matin, il sera procédé devant M. le juge-de-paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liége, en son bureau rue Plattes-Pierres, par le ministère de Me DUSART, notaire audit Liége, à la VENTE :

10 D'une FERME située sur le bois de Leval, commune

de SAINT-REMI, contenant 622 perches 49 aunes, occu-pée par le sieur Lanrent Gaillazd, y compris une petite MAISON contigue.

2º D'une MAISON avec cour, Fond St.-Servais, nº 475.

3º Et d'une RENTE de 42 florins 56 cents, due par le sieur Dieudonné François et son épouse, fermiers à St.-Remi.

F. FRANCKX, rue Ste-Ursule, vient de recevoir des HUITRES anglaises très-fraiches, 1re qualité à 1 fl. le cent.

A LA FABRIQUE DE CHAPEAUX IMPERMEABLES rue Porte St.-Léonard, nº 659, on VEND en détail, à de prix très-modiques, ce qui se fait de plus beau et de plus léger en chapeaux, au goût du jour.

ASSURANCE DES RECOLTES CONTRE LA GRÈLE.

Les propriétaires et cultivateurs qui désirent assurer leurs l'es propietates ou récoltes contre les ravages de la Grèle pour l'année de 1830, sont priés de se faire inscrire chez les agens de la Société; ou au bureau du directeur, J.H. Demonceau, place St.-Denis nº 637, à Liége.

GRAINE DE TREFLE de première qualité à VENDRE chez J. H. Demoneeau, commissionnaire, place St.-Denis, nº 637, à Liége.

A LOUER de suite, une petite et très-commode MAISON DE CAMPAGNE avec jardin, situés à AMAY. S'adresser au notaire CROUSSE, à FLONE. 702

68 A LOUER prestement une belle MAISON réunissant toutes les commodités désirables, avec bosquet, jardin et prairie, le tout ne formant qu'un ensemble, située près de l'église de MODAVE, en Condroz. Elle peut servir pour une maison de campagne ou pour un commercant. S'adresser pour connaître les prix et conditions à Mª GREGOIRE, no-taire à Huy.

Mardi 16 février 1830, à deux heures de relevée, le no-taire LEJEUNE, de Waremme, VENDRA publiquement et aux enchères, chez M. FESTRAERTS, aubergiste à OREYE, les IMMEUBLES dont la désignation suit:

10 - Une prairie située à Fize-le-Marsal, contenant 43 per ches 59 aunes.

2º — Une pièce de terre, située territoire dudit Fize, con tenant 243 perches 31 aunes, tenant d'un côté Mlle Libert

3° — Une autre pièce, même territoire, en lieu dit aux Croix, traversée par la chaussée de Liége à St-Trond, contenant 122 perches 6 aunes.

Cette pièce pourra être divisée en deux lots, si les ama-teurs le désirent. - Une autre, même territoire, contenant 54 perches

49 annes assez près de Fize. 50 — Une autre pièce, même territoire, contenant 34 per

ches 87 aunes.
Toutes les pièces sont détenues par le sieur Dechamps,
de Fize, par bail qui expirera au 15 mars prochain.
Les conditions de cette vente présentent toute sécurité et

beaucoup de facilités pour le paiement. S'adresser pour plus amples renseignemens audit notaire

MAISON à VENDRE rue Volière, nº 163. S'adresser au n° 202, rue Eierreuse, on au nº 761 bis, faubourg Hoche-porte. Le même a aussi du FOIN à VENDRE. 652

SOCIETÉ DU LUXEMBOURG.

Adjudication. - Le jeudi 18 mars prochain, à trois heure précises après-midi, il sera procédé dans le même local, ne de l'évêque, no (355), à l'adjudication de la construction à TRENTE BATEAUX, du port d'environ 40 tonneaux destinà la navigation du canal de Meuse et Moselle, et dont vingti livrer dans un an à Liége ou sur l'Ourte inférieure, et da à livrer dans dix-huit mois à Dickirch sur la Sure.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance de plans, devis, mètres et cahier des charges de cette aljub cation, pourront s'adresser tous les jours de dix heures trois heures, à partir du premier mars prochain, au lou de l'administration de la Société du Luxembourg, cidess désigné — Bruxelles, le 3 février 1830.

L'administrateur dirigeant , (Signé) Ch. MOREL. 78

SOCIÉTÉ DU LUXEMBOURG.

Adjudications. — Le jeudi 18 mars prochain, à mid, l sera procédé dans le local de l'administration de la Socie du Luxembourg, rue de l'Évêque, nº 1355, à Bruxelles, an adjudications suivantes :

le A l'adjudication des travaux d'art et de terrassement la canalisation de l'Ourte de Liége à Beaufraipont, format premier lot du canal de Meuse et Moselle, sur un des le eloppement d'environ cinq mille aunes. Ces travaux constrer touvrages d'art, et environ soixante-cinq mille aunes cha de terrassemens.

2º A l'adjudication des travaux de canalisation de la Sur. depuis l'embouchure de la Wiltz jusqu'à Dickirch, formes le seizième lot du canal de Meuse et Moselle, sur un é veloppement d'environ vingt-trois mille aunes. Ces travar consisteront en :

Dix-neuf écluses et maisons éclusières;

Dix-neuf barrages;

Quelques ponts, pontceaux, aqeuducs, etc.; Et en cent-quarante mille aunes cubes environ de tem-

semens 3° A l'adjudication des travaux de canalisation de l'Arzette, depuis Meersch jusqu'à Ettelbruck, formant le primier embranchement et le 19° lot du canal de Meuse d'Arzette. Moselle, sur un développement d'environ seize mille aunes Ces travaux consisteront en :

Neuf écluses et maisons éclusières;

Neuf barrages;

Quelques ponts, pontceaux et aqueducs et cent-vingt mile

aunes cubes environ de terrassemens.

Dès le premier mars prochain, on pourra prendre counsis-sance des cahiers des charges, plans, devis, mêtres et au-tres pièces relatives à ces adjulications, dans le local 'administration de la Société du Luxembourg ci-dess

Les personnes qui, avant cette époque, désireraient avoune idée préalable des travaux et des localités dans lesque ils doivent être exécutés, pourront, à partir du 15 févries s'adresser tous les jours, de dix à trois henres, au local de l'allement de la little de l'allement de la little de l'allement de l'all Padministration, où il leur sera donné tous les renseignemen nécessaires pour leur faciliter les visites qu'elles voudrair faire sur les lieux. — Bruxelles, le 3 février 1830. L'administrateur dirigeant, (Sigué) Ch. MOREL

) Mardi 16 février 1830, à deux heures de relevée. E la demeure du sieur Gérard Francont, cabaretier, à LIGNE, canton de Warenme, il sera procédé par le ministère de l' JAMOULLE, notaire à SAIVE, à la VENTE aux enchés publiques de trois PIECES de TERRE, situées entre Ligne t Territore, avec de la constant et Tourinne, contenant ensemble 2.77 perches 206 palmes. S'adresser audit notaire JAMOULLE pour avoir des renser nemens plus amples.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 9 février. — Rentes 5-p. 010, jouis du 22 sept. 1829, 109 fr. 80 c. — 4 112 p. 910, jouis au du 22 sept., 000 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 010, jouis du 22 sept. 1829, 84 fr. 75 c. — Actions de la hanque 49 fr. 0) c. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 88 fr. 314 Emprunt d'Haïti, 470 fr. 010 c.

Bourse d'Amsterdam, du 10 février. — Dette active, \$\frac{1}{7} \text{Rs.}\$ — Idem différée 4 71 \text{128.}\$ — Bill. de ch. 27 \text{416.}\$ — Syndicat d'amortissement 4 \text{12, 401 518}\$ — Rente remb. 2 \text{199 14.}\$ — Act. Société de comm. 94 \text{12 010.} — Russ. Bo et Ce 5, 404 718. — Dito ins. gr. li. 75 010. — Dito C. Hant. 402 \text{14.}\$ — Dito em. \text{a L. 5, 402 314.}\$ — Danois \text{ \text{100000}} \text{76 010.}\$ — Ren. \text{fr. 3 010.}\$ — \$\text{84 314.}\$ — Esp. H 5 \text{12.}\$ 64 \text{14} \text{Dito a Paris, 43 14.}\$ — Rente Perpet. 70 \text{12.}\$ — Vienne \text{46 Banq. 402 414.}\$ — Métall., 99 \text{314.}\$ — A Rot. \text{4cr. 100 00.}\$ — Dito 2c. L414 \text{010 00.}\$ — Eots de Pologne \text{403 beta 00 010.}\$ — Naples Falconet 5, 88 \text{010.}\$ — Dito Londres 99 \text{14 00.}\$ — Brésilienne 74 \text{314.}\$

Bourse d'Anvers, du 11 février.—Cours des Effets des P.

Dette active,	2 112	d'intérêt, 62 1/2
Obl. syndicat,	4 112	» 000 010
Dette dom. ,	2 112	010 66
Acc. S. Com.,	4 112	n 00 010

Changes.	la courts jours.	a 2 mois.	a 3 mon
msterdam londres. aris. vancfort, lambourg.	47 3 ₁ 8 A 36 0 ₁ 00 P 35 0 ₁ 00	12 15 0 ₁ 0 35 13 ₁ 16 34 13 ₁ 16	P 46 718 35 916 34 41116
	Escompt	e 4 p. 010.	11:

H. LIGNAC, impr du Journal, place du Spectacie, à Liese